



FLASH INFOS

Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Commissions et Syndicats municipaux

| Autres commissions et syndicats | Titulaires | Suppléants |
|--|------------------------------------|--------------------------------|
| S2e77 (Syndicat de l'Eau de l'Est de Seine et Mane) | Delphine FASSIER | Jean-Yves BIGOT |
| SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) | Gérard DESORMES, Michael FASSIER | Thierry MONDO, Jean-Yves BIGOT |
| SIRMOTOM (Syndicat Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) | Thierry MONDO | Jean-Yves BIGOT |
| Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants Bassée Voulzie Auxence | Maylis BERNHARD, Michael FASSIER | Christine ACCARDO |
| Syndicat Vallée de la Seine | Maylis BERNHARD, Christine ACCARDO | Stéphanie BANOS, Thierry MONDO |

Vie municipale

Conseil municipal

Monsieur Jean-Claude Lamarque a démissionné de son poste de conseiller municipal. Selon le code électoral en vigueur, Monsieur Jean-Yves Bigot, suivant sur la liste des candidats, le remplace donc en tant que conseiller municipal également.

Enquête Publique Unique du Site Pilote ouverte jusqu'au 10 juillet 2020

Attention !!! Il ne vous reste plus que quelques jours pour vous manifester et alimenter l'enquête publique, disponible et consultable aux horaires d'ouverture de la Mairie, en y apposant vos observations qui seront étudiées par les autorités publiques compétences. A l'issue de la clôture de cette enquête, les citoyens ne pourront plus exprimer (officiellement) leur point de vue sur ce projet. Celui-ci va fortement impacter la faune, la flore et la vie de notre village, il est essentiel que chaque Châtenaisien se sente concerné et impliqué par l'ampleur du projet. En cas de validation du projet, les travaux envisagés seront une source non négligeable de nuisances notamment sonores avec des centaines de camions, chaque jour, qui transporteront des milliers de tonnes de gravats pour alimenter ce chantier pharaonique !

Réfection de la Rue Grande

Le revêtement de la Rue Grande a été refait sur ordre du Conseil Départemental de Seine et Marne, début juin. Nous avons appris, à l'issue des travaux, que le Département n'assurait plus le marquage de la signalisation routière et que celle-ci incombait à la commune avec l'obligation d'attendre un délai de trois semaines avant de démarrer la peinture. Nous avons donc acheté l'équipement nécessaire pour effectuer ces marquages et en avons profité pour faire une demande, auprès du Conseil départemental, d'aménagement et de place « arrêt minute » devant les commerces du village.

Arrêtés municipaux

Deux arrêtés municipaux ont été pris début juin 2020 portant sur les points suivants :

1. Interdiction de déposer des ordures sauvages ;
2. Interdiction de baignade et sports nautiques sur les étangs communaux.

Ces arrêtés sont affichés sur les affichages publics et à l'entrée des étangs communaux.

Dépôts sauvages :

Notre municipalité a décidé de faire la chasse aux pollueurs de notre village. Nous menons différentes actions pour nettoyer les berges et abords des étangs communaux. Ces actions sont faites sous différentes formes : nettoyages par les agents communaux, actions bénévoles en lien avec des entreprises du village, des associations ou des habitants. Cette démarche citoyenne coûte cher aussi bien en termes de temps que financièrement. A ce jour, grâce à l'aide des citoyens

et habitants, Madame le Maire a déjà pu déposer trois plaintes auprès de la Gendarmerie. L'objectif étant que les pollueurs doivent être les payeurs.... Si vous êtes témoins d'actes de dépôts sauvages (photos ou vidéos à l'appui) dans le village, nous vous encourageons à prendre contact au plus tôt avec la Mairie. Grâce à votre aide, nous pourrons vaincre ce fléau et sanctionner les pollueurs !

Concours Maisons et jardins fleuris :

Le concours est ouvert actuellement ; nous avons déjà plusieurs inscrits, n'hésitez pas à candidater auprès de la Mairie avant le 25 juillet.

Fête du village - 29 et 30 août

Malgré la situation sanitaire incertaine, nous avons décidé de maintenir la traditionnelle animation annuelle du village, sous réserve de la validation administrative de la Préfecture à partir du 15 juillet. La fête se déroulera sur deux jours avec quelques innovations ! Vous aurez des informations complémentaires sur notre site internet à partir du 20 juillet. Nous tenons à signaler, toutefois, que si la situation sanitaire venait à se détériorer dans les prochaines semaines, nous nous réservons le droit d'annuler cet évènement.

Inscription en ligne transports scolaires :

Le service d'inscription en ligne pour la carte Scol'R pour l'année scolaire 2020-2021 est disponible depuis le 23 juin. Une nouvelle tarification pour la carte Scol'R est applicable pour la prochaine rentrée. Le Département a décidé d'augmenter son subventionnement ; ainsi, les familles ne paieront dorénavant pour les élèves de primaires et de collégiens, que 24 €. Les inscriptions sont à faire en ligne sur le site du département de Seine et Marne, carte Scol'R pour les élèves et collégiens de Donnemarie-Dontilly et carte Imagin'R pour les collégiens de Bray-sur-Seine et les lycéens.

Civisme et bon voisinage

Obligation d'entretien des plantations dans les propriétés :

Chaque habitant doit veiller à entretenir un minimum sa propriété. Un jardin non-entretenu peut causer du tort au voisinage : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez **tailler ou élaguer** régulièrement les branches des plantations qui dépassent de votre propriété car vous engagez votre responsabilité en cas de préjudice.

Divagation des chats :

Depuis quelques semaines, des habitants ont informé la Mairie de nuisances subies par la divagation de chats dans leur résidence et des désagréments causés (déjections, dégâts de matériels, ...). Cette nuisance constitue une gêne pour le voisinage. Nous vous rappelons que les chats (comme les chiens) doivent obligatoirement être identifiés soit par tatouage ou par puce électronique. Par ailleurs, il est recommandé aux propriétaires de chats de les nourrir à l'intérieur de leur domicile afin d'éviter cette divagation, source de mécontentement et de plaintes de certains de nos concitoyens. Nous encourageons également les propriétaires à faire stériliser leurs animaux afin d'éviter une croissance de la population des chats comme cela s'est déjà vu dans certains quartiers du village.

Attention au vol par ruse :



Le vol par ruse est réalisé par une personne qui usurpe une qualité (policier, gendarme, agent de la compagnie des eaux...) pour pénétrer dans votre habitation. Pour éviter les vols par ruse, **identifiez vos visiteurs en demandant leur carte professionnelle, même s'il est en uniforme** et la raison de sa visite.

Méfiez-vous aussi des colporteurs qui vous montrent leur marchandise sur le pas de la porte. Les malfaiteurs utilisent souvent ce subterfuge pour camoufler leur intention de commettre un vol. Ne les laissez surtout pas entrer chez vous. En cas de doute,appelez la gendarmerie.

Opération tranquillité vacances :



Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, vous pouvez vous rapprocher des services de la Gendarmerie de Donnemarie Dontilly. A votre demande, la gendarmerie peut surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Il suffit de vous inscrire, au moins 48 heures avant votre départ auprès de la brigade en remplissant le formulaire prévu à cet effet.